

# COLLOQUE

« Un éco-quartier, quel sens pour nos territoires ? »

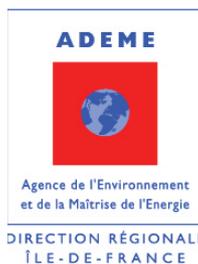
« De la réflexion à l'action »

Jeudi 25 octobre 2012

A la salle polyvalente Guy Bonin  
91670 Angerville  
de 9 h 00 à 12 h 30



CAUE  
ESSONNE





# Introduction

Le monde rural n'est plus exclusivement agricole. Son économie, comme sa population, se sont diversifiées. Préservées de l'urbanisation pendant de nombreuses années, les communes rurales accueillent ainsi nombre de nouveaux habitants à la recherche de foncier accessible pour leur maison individuelle, et attirés par un certain cadre de vie.

Toutefois, le lotissement pavillonnaire peu dense et l'implantation d'habitations au coup par coup continuent de prédominer et risquent à terme de compromettre la pérennité des espaces naturels et agricoles. Répondre à la demande de logement dans ce contexte constitue donc un défi à relever pour les communes rurales qui doivent penser leur aménagement dans une logique de développement durable.

Le Grenelle de l'environnement s'est d'ailleurs intéressé à l'ensemble des territoires et de leurs problématiques. Parmi les actions identifiées par les lois Grenelle, l'éco-quartier apparaît comme un levier possible de gestion durable des territoires.

Dans ce contexte, la DDT91 et la CAUE91 ont uni leur expertise pour proposer – avec le concours de l'UME, du PNR du Gâtinais français, de l'ADEME et de la commune d'Angerville – un colloque destiné aux élus ruraux de l'Essonne et aux professionnels intervenants sur ce territoire : bureaux d'études, notaires, architectes, géomètres experts, bailleurs sociaux.

Ce colloque a permis d'aborder la question de l'éco-quartier en milieu rural à travers des projets concrets afin d'en identifier les facteurs de réussite et de répondre aux attentes des acteurs du territoire.

Il avait pour objectif de :

- Donner envie aux décideurs de se lancer dans des opérations durables en territoire rural,
- Montrer que l'aménagement durable est possible quel que soit le contexte géographique économique ou social de la commune,
- Faire ressortir qu'un éco-quartier, ou quartier durable, n'est pas une fin en soi : il doit participer à un projet global de territoire à différentes échelles (communale, intercommunale) et s'inscrire dans la durée,
- Mettre en évidence la nécessité d'une démarche amont (se poser les bonnes questions, élaborer des outils d'évaluation, mettre en place une démarche participative),
- Montrer enfin comment passer à la phase opérationnelle.

Le présent document est destiné à retracer les interventions et échanges très riches qui ont pu avoir lieu à cette réunion.



# **MANIFESTATION ANIMÉE PAR JEAN-LOUIS LE CORVOISIER, JOURNALISTE**

## **Sommaire**

<b>Introduction</b> .....	3
<b>Discours d'ouverture :</b> .....	7
> Daniel BULKO, adjoint au Maire d'Angerville (91).....	8
> Edouard FOURNIER, Président du CAUE 91.....	8
> Caroline PARATRE, Directrice de l'UME 91.....	9
> Patrick BRIE, adjoint à la Directrice de la DDT 91.....	9
<b>Table ronde n°1 – Quels leviers pour une démarche globale ?</b> .....	11
> Pourquoi une démarche nationale ? Les évolutions 2012.....	12
> L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®) .....	15
> Comment mettre en place des dynamiques locales ? .....	19
<b>Table ronde n°2 – Comment impulser une démarche durable locale ?</b> ....	23
> Comment passer d'un projet global à l'éco-quartier ? .....	25
> Quels outils développer avec les communes ? .....	31
> Comment initier une démarche participative ?.....	35
<b>Table ronde n°3 – Comment passer à l'opérationnel ?</b> .....	41
> Opération « Cœur de ville » .....	43
> Montage d'une opération (foncier...).....	47
<b>Discours de clôture</b> .....	51
> Ghyslain CHATEL, Sous-préfet d'Etampes .....	52
<b>Les suites du colloque</b> .....	55
<b>Sigles</b> .....	57



# DISCOURS D'OUVERTURE



## **Daniel BULKO, adjoint au Maire d'Angerville**

C'est avec grand plaisir que la commune d'Angerville accueille aujourd'hui le Colloque éco-quartiers ruraux organisé par la DDT et le CAUE en partenariat avec l'UME, le PNR du Gâtinais français et l'ADEME.

La commune, sensible aux objectifs de développement durable, s'associe pleinement à cette manifestation.

Aussi sommes-nous très heureux de mettre à disposition la salle polyvalente d'Angerville qui permettra de vous accueillir dans les meilleures conditions pour évoquer un sujet qui concerne nos territoires ruraux.

J'espère que cette matinée sera riche d'enseignements.



## **Edouard FOURNIER, Président du CAUE 91**

En tant que Président du CAUE de l'Essonne, je suis heureux de répondre à l'invitation de la DDT et d'introduire ce séminaire dont le sujet nous tient particulièrement à cœur.

Nous avons tissé avec la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne depuis plusieurs années, à travers différentes actions, un partenariat constructif à l'écoute des préoccupations et des attentes des élus de notre département.

En 2008, nous avons initié, en partenariat avec la DDT et le Conseil Général de l'Essonne, une démarche participative pour le passage du POS au PLU. Il s'agit d'accompagner les communes lors de l'élaboration de ce document politique exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme.

Puis c'est la DDT qui a fait appel au CAUE afin de monter l'appel à projet Essonne Aménagement Exemplaïre, dont nous lancerons la troisième édition mi-novembre.

Cet appel a pour objet de faire connaître et de valoriser des projets d'aménagement innovants durables et solidaires à l'œuvre sur notre territoire essonnien afin que ceux-ci puissent faire exemple. Les 15 projets lauréats des deux premières éditions sont d'ailleurs exposés actuellement à la Maison Départementale de l'Habitat dans le cadre de l'exposition « Identités Remarquables » réalisée avec l'Union Régionale des CAUE. De nombreux partenaires départementaux et régionaux participent, par ailleurs, à cet événement.

Enfin, c'est dans l'accompagnement d'une commune en projet, Saint-Chéron, dont la démarche vous sera présentée durant la matinée, que s'est complété, cette année, ce partenariat.

Tous ces projets communs illustrent bien le sujet de ce séminaire : donner un sens à l'aménagement de notre territoire, et surtout accompagner les acteurs qui souhaitent, certes réfléchir, mais aussi passer à l'action. Connaître et s'appuyer sur les particularités et les ressources locales pour donner sens au projet global : telles sont les convictions que le CAUE développe à travers ces actions. Dans ce contexte, le Sud du département s'avère spécialement porteur d'initiatives durables singulières.

Accompagner un territoire en mutation est la feuille de route du CAUE pour ces prochaines années, et c'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux de participer à cette matinée de réflexions et d'échanges autour des éco-quartiers, initiée par la Direction Départementale des Territoires.



## **Caroline PARATRE, Directrice de l'UME 91**

Tout d'abord, je tiens à remercier les différents partenaires pour l'organisation de ce colloque. Sujet fort intéressant car ce colloque, sans avoir commencé, suscite déjà des questions et des débats. Plusieurs élus m'ont dit « mais moi je n'ai pas de quartiers ». La question est : s'agit-il d'éco-quartier ou d'éco-projet ? C'est vrai que j'aurais voulu voir effacé ce mot « éco-quartier » de l'intitulé du colloque, mais il en a été autrement.

Je crois qu'il faut effectivement parler de l'intégration dans les projets du Sud du département, des petites communes, de l'aspect environnemental dans sa globalité. C'est-à-dire non pas forcément d'éco-quartiers, mais de l'aspect développement durable.

C'est tout naturellement que nous nous sommes associés à ce colloque. Nous allons entendre les techniques utilisées et j'espère apporter aux communes plus petites des outils et des méthodes pour penser un projet dans sa globalité... et peut-être même créer un éco-quartier ! Je vous remercie.



## **Patrick BRIE, adjoint à la Directrice de la DDT 91**

A la demande de M. le Sous-préfet qui conclura, permettez-moi quelques remerciements : M. le Maire pour votre accueil, Mme la Directrice de l'UME et M. le Président du CAUE pour votre aide à la mise en place de cette manifestation, remerciements également pour l'aide apportée par le PNR du Gâtinais. Présenter enfin les excuses de la Directrice de la DDT retenue par une réunion incontournable.

Le colloque d'aujourd'hui est un colloque qui nous tenait particulièrement à cœur. Le terme éco-quartier est un mot magique, en quelque sorte un de ces mots valises dans lesquels plein de gens s'engouffrent en matière de communication sans savoir exactement comment ils les définissent. Ce terme est utilisé surtout dans le domaine de l'urbain, il nous semblait intéressant de voir comment il pouvait aussi s'appliquer en territoire rural, car l'Essonne est un département composite avec une facette urbaine et une facette rurale très contrastées et toutes deux importantes.

Le terme éco-quartier faisait même débat entre nous lors de la préparation du colloque. Je crois finalement que la demi-journée va nous permettre de voir qu'il peut aussi s'appliquer à des projets et territoires ruraux car on peut y mettre, me semble-t-il, un petit peu ce que l'on souhaite dès lors que l'on œuvre pour le développement durable avec un peu de méthode.

On y parlera au cours de cette demi-journée, sans doute de « vivre ensemble », de « mode de vie solidaire », on y parlera, comme je l'ai déjà entendu dans des colloques parisiens dévolus pourtant au monde urbain, de « patrimoine local », on y parlera « d'eau », de « mixité entre les jeunes et les personnes âgées », on y parlera de « déplacements », on y parlera de « risques naturels », on y parlera de « biodiversité », de « patrimoine agricole », de « patrimoine forestier », etc...

Enfin, on parlera d'un tas de choses qui ne sont pas forcément déplacées dans le Sud de l'Essonne puisque vous les connaissez, vous les vivez, vous les aimez ces territoires.

Il me semble que cette démarche des éco-quartiers, on doit pouvoir, dans le territoire au Sud de la zone urbaine de l'Essonne, se l'approprier, l'interpréter et éventuellement le faire dans des démarches de long terme. Après quelques mois ou années de travail et d'efforts, il est fort possible que des communes qui sont dans la salle ou qui auraient voulu venir et qui n'ont pas pu venir, puissent, un jour, souscrire à la démarche Essonne Aménagement Exemplaire qui vient d'être rappelée par le président du CAUE. Certaines pourront peut-être atteindre le stade des labellisations nationales ouvertes aux projets en territoire rural. Cet objectif ne me semble pas hors de portée puisque l'on verra aujourd'hui au travers de quelques-uns des débats et des présentations que certains élus de l'Essonne œuvrent déjà dans la direction des éco-quartiers telle que les intervenants les plus avancés vont nous aider à la définir.



**TABLE RONDE N°1 :**  
**QUELS LEVIERS POUR UNE  
DEMARCHE GLOBALE ?**





**DRIEA, Thomas ZAMANSKY, Responsable de la Mission Développement Durable du Service Aménagement**

## **POURQUOI UNE DEMARCHE NATIONALE ?**

### **LES EVOLUTIONS 2012**

**Jean-Louis LE CORVOISIER :**

La demi journée sera ponctuée par trois tables rondes nous permettant d'aborder l'éco-quartier de la phase amont à la phase opérationnelle.

La première table ronde replace l'éco-quartier dans une démarche globale de territoire. Ce dernier s'inscrit dans le cadre de projets d'urbanisme à une plus grande échelle. L'éco-quartier est porté par le niveau national.

M. ZAMANSKY, la DRIEA que vous représentez assure le relais du Ministère sur cette thématique. Pourquoi une telle démarche nationale ?

**Thomas ZAMANSKY :**

**La démarche EcoQuartier s'inscrit dans le cadre de l'article L110 du code de l'urbanisme qui vise une gestion durable du territoire, et qui rappelle les principes suivants :**

- assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports,
- gérer le sol de façon économe, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, économiser les ressources fossiles,
- protéger les milieux naturels et les paysages, préserver la biodiversité,
- assurer la sécurité et la salubrité publiques,
- promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales,
- rationaliser la demande de déplacements.

Les collectivités publiques harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement. Chaque collectivité publique en est le garant et le gestionnaire dans le cadre de ses compétences.

**Nous avons bien rappelé quel était le contexte dans lequel s'inscrivait l'éco-quartier. Il s'agit maintenant d'en donner une définition.**

On trouve la définition dans les accords de Bristol des 6-7 décembre 2005 :

« Un quartier durable est une zone de **mixité fonctionnelle** développant un esprit de quartier ; c'est un endroit où les personnes veulent **vivre et travailler, maintenant et dans le futur**. Les quartiers durables répondent aux divers besoins de leurs habitants actuels et futurs, ils sont **sensibles à l'environnement** et contribuent à une haute qualité de vie. Ils sont sûrs et globaux, bien **planifiés, construits et gérés**, et offrent des opportunités égales et des services de qualité à tous. »

Dans ce domaine, l'Etat n'impose donc rien, il propose. L'éco-quartier, c'est une réalité française, la presse en a fait souvent l'écho. Je ne vais pas détailler la ZAC de Bonne à Grenoble qui est le premier EcoQuartier au palmarès national 2009 ; de plus, sa situation et sa nature ne concernent pas trop le sujet de ce matin. Cependant, cette démarche est déjà à l'œuvre, et depuis maintenant de nombreuses années, y compris à l'échelle des territoires ruraux. Et j'en veux pour preuve cet appel à projets national en 2009 qui prévoyait d'emblée un palmarès consacré aux projets ruraux.

Trois opérations ont été primées en 2009, dont je mets à disposition les fiches. Elles ont été labellisées, reconnues au palmarès pour l'intégration des problématiques de développement durable à l'échelle de leur territoire, de leur projet. Bien sûr, il n'est pas question de faire les mêmes choses que dans les grands quartiers de plusieurs centaines de logements, mais d'adapter aux besoins locaux et aux démarches locales.

Ce sont deux appels à projets nationaux qui ont reconnu à ce jour des EcoQuartiers ruraux, celui de 2009 et celui de 2011. Ils s'inscrivent dans le plan d'action ville durable du ministère de l'écologie.

Les lauréats de ces deux appels à projets sont :

- en 2009 , « Saint-Germain » à Vitteaux (21), « Les Petites Grèves » à Douzy (08), « Le Four à pain » à Faux la Montagne (23),
- en 2011 : « l'Ecohameau » de Bertignat (63), « L'esprit village » à Limans (04).

L'appel à projets comprend une grille de 20 thématiques, il y a désormais une charte EcoQuartier et un label.

En parallèle, depuis quatre ans, la DRIEA a monté avec les Etablissements Publics d'Aménagement d'Ile-de-France (EPA) la démarche « @D aménagement durable ». Ce sont quatorze lignes d'actions, sur le développement durable, déclinables dans les projets d'éco-quartiers des communes rurales. @D est une proposition pour faciliter le montage d'un projet, ce n'est pas une recette miracle.

### **Jean-Louis LE CORVOISIER :**

Dans ce domaine, l'Etat n'impose donc rien, il propose.

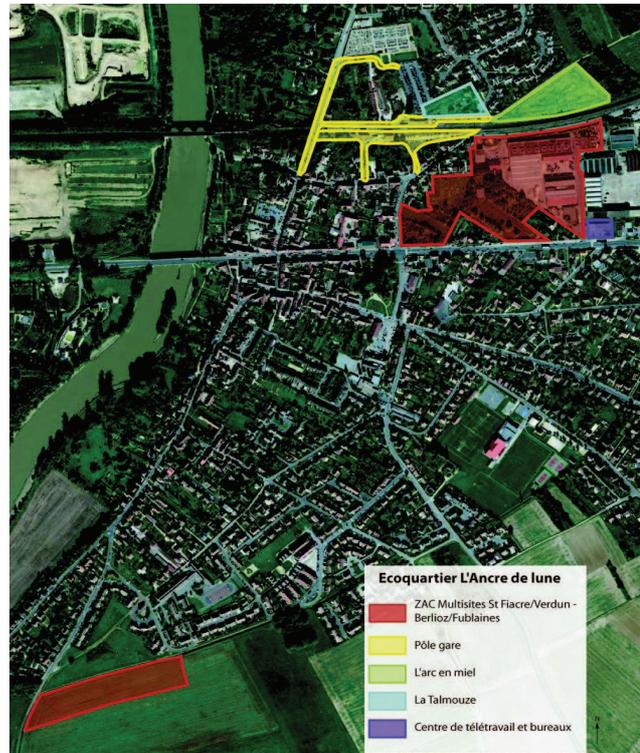
# TRILPORT (77)



Une ville attractive proche des voies de communication et dotée de services.



Un éco-quartier en renouvellement urbain et extension modérée.



Une ZAC multi-site, fruit d'une démarche globale (Agenda 21, NQU, AEU)



**Agence d'urbanisme ATELIER TEL, Joëlle PAQUET, Gérante**

## **L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME (AEU®)**

### **Jean-Louis LE CORVOISIER :**

L'ADEME lance un appel à projets portant sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®). Elle concerne la planification durable qui peut être un levier pour l'éco-quartier. L'ADEME ne peut pas être représentée, aussi allons nous aborder cette question avec Joëlle PAQUET de l'agence d'urbanisme ATELIER TEL qui a travaillé sur ce thème avec la commune de Trilport.

Vous connaissez bien Trilport, vous travaillez avec cette commune depuis environ 20 ans ?

### **Joëlle PAQUET :**

Effectivement. C'est une commune de Seine-et-Marne à 5 kilomètres à l'Est de Meaux et à 45 kilomètres de Paris, dans la communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Le bourg s'est développé le long de la route menant vers l'Est et l'Allemagne. Le centre urbain est au centre d'un amphithéâtre naturel entouré de terres agricoles et surmonté de forêts, ce qui contribue à la qualité des lieux. La ville est desservie par le réseau ferré Transilien Paris-Est (ligne P). Trilport constitue un nœud de communication stratégique avec sa gare SNCF, un pont routier, cinq départementales qui traversent la ville (dont une ancienne nationale), sans oublier la Marne...

Il s'agit d'une ville attractive avec de nombreuses structures : écoles, collèges, zones d'activités économiques et commerciales, commerces de proximité, services à la personne, maison médicale, pharmacies, administrations (mairie, banque, poste...).

### **Jean-Louis LE CORVOISIER :**

Comment se compose l'éco-quartier « l'Ancre de Lune » ?

### **Joëlle PAQUET :**

Il se développe sur six lieux dont les deux premiers font l'objet d'une ZAC multisites :

- en cœur de ville (à côté de la gare, sur une friche agricole et industrielle),
- en entrée de ville sud (construction d'un front urbain, d'un bord de ville).

Le programme de la ZAC, sur 7,5ha, est de 450 logements sur les 2 sites avec entre 30 et 40% de logements sociaux, un pôle multigénérationnel, une salle de quartier, et l'agrandissement des écoles existantes pour faciliter l'accueil des nouveaux arrivants.

Il s'agit d'une création de logements, en renouvellement urbain et extension modérée du tissu urbain, en procédure ZAC.

Mais c'est aussi :

- Le pôle gare qui jouxte le cœur de ville au nord et qui va être réaménagé dans le cadre de la création d'un pôle multimodal d'échanges (PDUIF) afin de devenir une véritable plate-forme intermodale.
- au nord du cœur de ville : « L'arc en miel » (où sont prévus des jardins familiaux, des vergers et des ruchers pédagogiques),
- au nord du cœur de ville, à côté des jardins familiaux et de la gare : la Talmouze, avec la construction de 21 logements sociaux,
- à l'est du cœur de ville, à côté de la gare, un centre de télétravail et de bureaux.

Une démarche AEU® se déroule en 4 étapes :

- la 1<sup>ère</sup> étape définit le diagnostic et les enjeux du territoire sur un projet (aménagement d'un quartier, projet de ZAC, de PLU ou même de SCOT, donc à différentes échelles du territoire),
- la 2<sup>ème</sup> étape est la définition d'objectifs partagés,
- la 3<sup>ème</sup> étape est l'inscription dans les documents réglementaires (PLU, concessions d'aménagement avec les aménageurs ou les lotisseurs...),
- enfin la 4<sup>ème</sup> étape, qui se déroule sur l'ensemble du processus, est une étape de suivi, et de mise en place des outils d'évaluation de l'opération sur le long terme.

### **Jean-Louis LE CORVOISIER :**

Pouvez-vous nous rappeler en quoi a consisté pour vous la démarche AEU®?

### **Joëlle PAQUET :**

Le rôle du prestataire pour cette opération est centré autour du référentiel durable de la ville de Trilport. C'est un référentiel concerté de développement durable qui a été élaboré préalablement par la ville de Trilport afin de servir de base au choix d'un aménageur et de guide contractuel au cours de la réalisation de l'éco-quartier. Il a été réalisé dans le cadre de notre mission d'AMO pour l'éco-quartier de l'Ancre de lune au cours des deux dernières années.

Il comprend :

- un document cadre (qui présente la philosophie du projet),
- un document stratégique (contenant des prescriptions pour les aménageurs),
- un document opérationnel (qui établit le plan d'action opérationnel).

Les deux premiers documents sont réalisés et ont servi de grille d'analyse pour le choix de l'aménageur. Le dernier sera élaboré par la Ville et l'aménageur assisté du prestataire AEU.

Les grandes étapes sont :

- l'analyse du référentiel et la hiérarchisation des prescriptions (élaborée au préalable par le comité technique),
- l'analyse des offres des aménageurs et la participation aux négociations avec les aménageurs,
- l'élaboration de la trame du document opérationnel en concertation avec l'aménageur choisi (à venir),
- le suivi/évaluation de l'opération et la formation d'un référent ville.

### **Jean-Louis LE CORVOISIER :**

Il a donc fallu nommer un référent ville AEU®, un technicien indépendant, qui aurait un œil neuf sur la procédure AEU®. Pourquoi une démarche AEU® a-t-elle été choisie à Trilport ?

### **Joëlle PAQUET :**

L'AEU® s'inscrit dans une continuité pour Trilport. C'est un travail de deux ans sur une démarche qui a été initiée dans le cadre des Nouveaux Quartiers Urbains (NQU). C'est en effet à l'appel à projets de la Région que la Ville de Trilport a répondu, ce qui lui a permis de mettre en œuvre ce projet ; elle a été lauréate de l'appel à projets NQU de 2009.

Les prémices avait été jetées par un Contrat régional et un Contrat contact c'est-à-dire un contrat départemental qui a été ensuite poursuivi dans le cadre de la révision du PLU.

On part donc du global, en passant par l'agenda 21 (en 2005), pour arriver à l'AEU® sur un quartier.

## **Jean-Louis LE CORVOISIER :**

L'ADEME Ile-de-France a lancé le 17 octobre 2012 une nouvelle session d'appel à projets auprès des collectivités franciliennes afin de favoriser des approches innovantes et durables dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement urbains ou de documents d'urbanisme (PLU, SCOT, PLH...) par la mise en œuvre de la démarche AEU®.

L'appel à projets proposé vise à encourager et accompagner notamment les collectivités locales franciliennes qui s'engagent dans des projets urbains innovants :

- > CDT,
- > « Nouveaux Quartiers Urbains »,
- > « EcoQuartiers » ...

Il est encore temps de candidater, en effet, la date limite pour les pré-inscriptions est fixée au 11 décembre 2012.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est, quant à lui, fixé au 20 février 2013.

Les auditions sont prévues du 26 au 28 mars 2013 .

La communication des lauréats se fera le 5 avril 2013.

# TRILPORT (77)



D'une friche à l'abandon, à l'écoquartier.



Une large concertation pour définir le projet de Trilport.



**Mairie de TRILPORT (77), Emilie TRIBOUILLOIS, chargée de communication**

## **COMMENT METTRE EN PLACE DES DYNAMIQUES LOCALES ?**

### **Jean-Louis LE CORVOISIER :**

Nous venons de voir que la commune de Trilport est résolument inscrite dans une démarche globale de développement durable avec son PLU, son Agenda 21....

Intéressons-nous maintenant à la dynamique territoriale à l'échelle de l'éco-quartier avec Emilie TRIBOUILLOIS, représentant la commune.

Le programme de Trilport offre un programme diversifié avec des logements individuels et des petits collectifs.

### **Emilie TRIBOUILLOIS :**

Effectivement, le projet présente une grande mixité avec des opérations en accession à la propriété, des logements sociaux et du collectif ainsi qu'une résidence pour jeunes.

L'éco-quartier porte sur 7 hectares et prévoit 450 logements.

### **Jean-Louis LE CORVOISIER :**

Vous avez établi un cahier des charges assez précis.

### **Emilie TRIBOUILLOIS :**

Oui, tout-à-fait, c'est le résultat de toute une procédure voulue par les élus de la ville.

C'est ainsi que depuis l'étude d'opportunité initiale de 2006 destinée à apporter des réponses d'aménagement aux demandes de riverains d'une friche à l'abandon, le concept a évolué vers un éco-quartier.

Les élus ont alors souhaité mettre en place des instances de gouvernance.

Un comité de pilotage a d'abord été créé pour traiter des aspects sociaux et humains au niveau de ce projet de quartier.

Le projet initial s'est depuis transformé au fil des mois, grâce au travail mené par les instances de concertation mises en place et aux études préliminaires lancées grâce à l'aide financière de la Région.

### **Jean-Louis LE CORVOISIER :**

On comprend qu'un fort portage collectif est essentiel...

### **Emilie TRIBOUILLOIS :**

Effectivement. Un groupe constitué d'élus de la majorité et de l'opposition suivait l'ensemble du dossier du comité de pilotage et du comité technique.

La ville est inscrite dans une démarche de concertation avec la population depuis très longtemps. Il faut savoir que l'agenda 21 a été mis en place en 2005. Il a été fait à la suite de deux groupes de travail : un groupe organisé en interne sur les usages de la ville, je parle des agents et de l'administration ; et un groupe de Trilportais qui s'est constitué en Comité 21 et qui interagit sur toutes les dynamiques publiques.

**Jean-Louis LE CORVOISIER :**

En parlant de dynamiser la population, il faut aussi mobiliser les élus, justement il faut d'abord commencer par aller expliquer à l'ensemble du conseil municipal...

**Emilie TRIBOUILLOIS :**

Cette manière de faire est inscrite depuis très longtemps dans la culture trilportaise, c'est indispensable. Il y a un triple portage collectif. La question environnementale est au cœur des préoccupations des élus depuis très longtemps sur Trilport. Cette culture commune aux élus est encore énormément défendue par la municipalité en place.

**Jean-Louis LE CORVOISIER :**

Il y a eu de très nombreuses réunions publiques et vous avez vraiment pris en compte ce qui émanait de ces réunions.

**Emilie TRIBOUILLOIS :**

Il faut savoir si on fait de la communication, de l'information, ou de la collaboration.

Suite aux réunions publiques qui ont été menées sur la ville, certaines ont donné lieu à des groupes de travail, avec des habitants, suivant différentes thématiques, qui ont pris en charge certains dossiers : c'est le comité 21 qui s'est occupé de l'agenda 21.

On a eu aussi toute une dynamique autour de la petite enfance qui a été portée par des trilportais : des services ont été mis en place en prévision de l'augmentation de la taille de la ville et de ses nouveaux quartiers.

Et là, plus récemment, une association de jardins familiaux a été créée, car nous avons également un projet de jardin dans cet éco-quartier. Des trilportais se sont inscrits dans cette démarche, qui n'est même plus une démarche parce qu'ils sont constitués en association. Les premiers jardins vont voir le jour très bientôt pour continuer et s'agrandir au niveau de ce nouveau quartier.

**Jean-Louis LE CORVOISIER :**

La participation active des trilportais suppose une remise en cause aussi pour les élus, les techniciens qui ont un projet et qui en sont très fiers. Leur projet ne correspond pas forcément aux attentes précises de la population... il faut savoir s'adapter.

**Emilie TRIBOUILLOIS :**

Il faut pouvoir entendre ce qui va être dit, cela demande de la méthode mais aussi une préparation amont. Il faut cibler la co-élaboration. Il faut estimer à quel moment on arrête le projet, si l'on continue ?

Soit on fait de la communication, soit on fait de l'information, soit on fait de la concertation.

Cela demande d'avancer pas à pas avec la population et de ne pas déclencher une phase de concertation à un moment qui ne serait pas opportun dans le projet.

Il faut associer la population, y compris les scolaires.

Les points de friction portent en général sur le logement social et sur la préservation des espaces agricoles.

## Débats de la Table Ronde N°1

**Jeannick MOUNOURY, Maire de Les Granges le Roi** : La concertation n'est-elle pas une entrave pour l'élaboration du projet ?

**Emilie TRIBOUILLOIS** : Non c'est nécessaire. La concertation génère souvent des retards car il faut s'adapter au rythme de chacun, attendre tout le monde. La concertation demande du temps.

**Edouard MATT, Vice-Président de la communauté de l'Arpajonnais** : La ZAC de Trilport est-elle de compétence communale ou intercommunale ? Une concertation forte est-elle imposée ou non ? Et au niveau densification ?

**Emilie TRIBOUILLOIS** : Elle est de compétence communale ; la concertation n'est pas imposée.

**Joëlle PAQUET** : Le terrain est situé à côté de la gare. C'était une friche industrielle. Le terrain devient urbanisé, avec des logements, du travail, des équipements publics... avec un pilotage par le maire et les élus. Sa densification est forte, environ 65 logements/ha ; au centre bourg l'habitation dense est la même que pour les bâtiments alentours.

**Georges JOUBERT, Maire de Marolles en Hurepoix** : La présentation est idyllique, il est difficile de croire que tout se soit si bien passé.

**Emilie TRIBOUILLOIS** : Les élus ont écouté les habitants. L'ensemble de la population n'est pas toujours favorable mais certains changent d'avis. Les personnes présentes aux réunions de concertation ne sont pas toujours les mêmes en fonction des thèmes.

On entend dire : le logement social, c'est bien, mais ailleurs ! C'est un sujet de friction. Tout compte fait, les habitants sont contents quand ils peuvent en profiter.

**Joëlle PAQUET** : L'acceptation par la population de la ZAC se fait dans le cadre de la révision du PLU. Les habitants ont demandé à aménager cette zone, les friches d'antan étaient souvent envahies par les gens du voyage, par des squats, donc l'aménagement a diminué les nuisances.

**Jocelyne GUIDEZ, Maire de Saint-Chéron** : 500 logements, le chiffre paraît énorme. Par ailleurs, peut-être faut-il changer le terme « logement social » ?

**Joëlle PAQUET** : Ce sont 500 logements sur 15 ans. Les logements actuels sont essentiellement pavillonnaires, des années 80. Ce sont des logements trop grands.

**Emilie TRIBOUILLOIS** : Oui, il faut changer le terme logement social.

**Thomas ZAMANSKY** : On peut parler de logement aidé.

**Françoise TOSTIVINT, Maire de Boissy-le-Cutté** : Chez nous, on n'a pas de transports collectifs dans le Sud Essonne, on n'a pas de médecins... Tout est au Nord de l'Essonne. A une époque où on parle de développement durable, de co-voiturage, il n'y a pas d'emploi ou peu, il faut installer un développement économique.

**Joëlle PAQUET** : Les projets doivent être faits en bonne intelligence : il faut qu'il y ait de la cohérence sur la construction. Le constat aujourd'hui est qu'on est moins nombreux dans les logements : 2,3 habitants/logements.

**Emilie TRIBOUILLOIS** : La création de la ZAC a permis de défendre les commerces, les transports, il s'agit d'un enjeu global.

**Mathieu PICHON, agence d'urbanisme GILSON Chartres** : L'association des services (DDT, PNR, CAUE...) permet une cohérence avec une vue plus globale.

**Jean BONNEMAISON, Conseiller Municipal de Saint-Maurice-Montcouronne** : Le projet avait un but précis. A-t-il été modifié au cours du temps ? Est-ce qu'il faut adapter ou modifier le PLU pour densifier ?

**Joëlle PAQUET** : Oui, il y a eu une évolution dans le temps. Mais le but et le projet ne changent pas (par exemple sur le télétravail, et les jardins familiaux). Il faut réviser le PLU pour adapter le projet. L'atout de Trilport, c'est sa gare et sa situation.

